



PÔLE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION
1 justice
1 accès
RESEARCH AND INFORMATION HUB

Rapport sommaire

Le droit sous algorithme : l'IA et la génération de textes juridiques au Canada

HIVER 2026

Cette étude est rendue possible grâce à un financement du ministère de la Justice du Canada dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028.



PÔLE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION
1 justice
1 accès
RESEARCH AND INFORMATION HUB

Le présent rapport présente une synthèse des résultats. Pour obtenir plus de données ou des précisions sur les fondements de l'étude (état des lieux, objectifs, méthodologie), communiquez avec l'équipe de recherche du **Pôle de recherche et d'information Une justice, un accès (1J1A)** (info@1j1a.ca).



Remerciements

Ce rapport n'aurait pu voir le jour sans l'appui et la collaboration de nombreuses personnes et organisations. Les membres de l'équipe de recherche tiennent tout d'abord à remercier chaleureusement les partenaires du secteur du droit au Canada, notamment les équipes des barreaux, des associations de juristes d'expression française de partout au Canada, des centres d'information juridique et d'autres organismes des secteurs public et privé, qui n'ont pas hésité à partager leur expertise et leurs expériences, à distribuer les outils de collecte de données, à inciter les membres de leurs réseaux et leurs employés à répondre à nos demandes, ainsi qu'à répondre à l'étude eux-mêmes. Certains partenaires ont appuyé notre démarche dans l'ombre, mais leur appui n'est néanmoins pas sans conséquence. Leur expertise et leur collaboration ont été essentielles à la réalisation de la présente étude.

Nous exprimons également notre profonde gratitude au bailleur de fonds, le Fonds d'appui à la justice dans les deux langues officielles du ministère de la Justice, dont le soutien financier a rendu ce travail possible. La confiance de l'équipe du Fonds en notre démarche a été un moteur tout au long du processus.

Un merci sincère à l'équipe de recherche dont le professionnalisme, la rigueur et le dévouement ont été exemplaires. Un merci tout particulier au chercheur Etienne Lehoux-Jobin dont le travail assidu a grandement enrichi la qualité du rapport.

Enfin, nous remercions vivement toutes les personnes qui ont accepté de participer à cette étude. Leur générosité, leur temps et leurs témoignages nous ont permis de mieux comprendre les réalités du terrain et de nourrir notre réflexion.

À toutes et à tous, merci.

Le rapport, en bref...

Comment utilise-t-on l'IA dans le secteur du droit au Canada pour produire et traiter des textes de nature juridique? Pour répondre à cette question — et à d'autres —, nous avons mené un sondage auquel 206 personnes ont participé.

Quelque **110 personnes (53 %)** ont déclaré utiliser l'IA pour la **génération de textes juridiques**. Le recours à l'IA est particulièrement élevé chez les titulaires d'un diplôme universitaire des cycles supérieurs et les personnes comptant moins de cinq années d'expérience professionnelle, ainsi que dans le secteur privé.

L'IA est le plus souvent employée pour **1) traduire, 2) résumer et 3) réviser des textes**. L'usage occasionnel prédomine, la vérification des contenus générés est répandue et les outils sont surtout mobilisés pour un usage interne. Les deux principales raisons invoquées pour restreindre l'usage de l'IA sont la crainte d'obtenir des informations inexactes et le risque de compromission des données.

On perçoit généralement les employeurs ou donneurs d'ouvrage comme **plutôt favorables à l'IA**, mais cette perception ne repose pas toujours sur des politiques formelles. Par ailleurs, les enjeux entourant l'hébergement des systèmes d'IA demeurent souvent flous, ce qui soulève certains questionnements.

Quoi qu'il en soit, **l'adoption progressive de l'IA** pour la génération de textes juridiques se confirme dans le secteur du droit au Canada. Cette réalité comporte des risques comme des occasions. Pour en savoir plus, consultez le rapport.

Table des matières

REMERCIEMENTS	3
LE RAPPORT, EN BREF...	4
PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE	7
ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS	8
1.1. Profil démographique et professionnel	8
1.1.1. Qui a répondu à l'enquête?	8
1.1.2. Qui sont les personnes ayant recours à l'IA?	8
1.1.3. Qu'est-ce qui distingue les personnes ayant recours à l'IA de celles n'y ayant pas recours ?	9
1.2. Types de tâches confiées à l'IA	10
1.2.1. Pour accomplir quelles tâches a-t-on recours à l'IA?	10
1.2.2. Comment traduit-on avec l'IA?	11
1.2.3. Comment résume-t-on avec l'IA?	12
1.2.4. Comment révise-t-on avec l'IA?	13
1.2.5. Quels constats tirer du recours à l'IA pour traduire, résumer et réviser?	13
1.3. Attitudes quant à l'IA	14
1.3.1. Pourquoi décide-t-on de ne pas recourir à l'IA?	14
1.3.2. Comment perçoit-on le recours à l'IA?	15
1.3.3. Comment encadre-t-on le recours à l'IA?	15
1.3.4. Où et par qui les systèmes d'IA utilisés sont-ils hébergés?	15
1.4. Tendances rétrospectives et prospectives quant au recours à l'IA	16
1.4.1. Quelles sont les tendances rétrospectives?	16
1.4.2. Quelles sont les tendances prospectives?	17
1.4.3. Quels constats tirer de l'évolution du recours à l'IA?	17
CONCLUSION	18

Liste des tableaux et des figures

Tableau 1 : Profil de l'ensemble des personnes ayant répondu à l'enquête	8
Tableau 2 : Profil des personnes ayant recours à l'IA	9
Figure 1 : Proportions de personnes ayant recours à l'IA, selon différents groupes.....	10
Figure 2 : Tâches confiées à l'IA	11
Tableau 3 : Recours à l'IA pour traduire des textes juridiques.....	12
Tableau 4 : Recours à l'IA pour résumer des textes juridiques.....	12
Tableau 5 : Recours à l'IA pour réviser des textes juridiques	13
Figure 3 : Facteurs qui influent sur le choix de ne pas recourir à l'IA	14
Figure 4 : Tendances rétrospectives quant au recours à l'IA.....	16
Figure 5 : Tendances prospectives quant au recours à l'IA.....	17

Présentation de l'étude

Depuis quelques années déjà, l'intelligence artificielle (IA) est sur toutes les lèvres. Quoi qu'on pense de ses avantages et de ses inconvénients — voire de ses dangers —, un fait demeure : l'IA est de plus en plus utilisée, en particulier l'IA générative¹, pour accomplir une foule de tâches variées dans toutes les sphères de la vie humaine. Évidemment, l'univers du droit au Canada n'échappe pas à cette tendance.

C'est dans ce contexte particulier que nous avons mené une étude visant à faire la lumière sur l'utilisation — ou la non-utilisation — de l'IA par les personnes œuvrant dans le domaine du droit au Canada. Plus précisément, nous nous sommes intéressés aux tâches relevant de la génération de texte. Ultimement, l'objectif est de mieux comprendre les enjeux associés à l'emploi de ces technologies dans le secteur du droit au Canada.

Pour ce faire, nous avons réalisé un sondage afin de recueillir des données sur les pratiques et les perceptions liées à l'emploi de l'IA pour accomplir des tâches de production et de traitement de textes de nature juridique. Ces tâches comprennent notamment la rédaction, la révision, la traduction et la vulgarisation.

Le sondage s'adressait à toute personne dont le travail est lié, d'une quelconque façon, au système de justice ou à la langue du droit au Canada : spécialistes du droit (avocat, notaire, juge, etc.), spécialistes de la langue du droit (interprète, rédacteur, traductrice, etc.) ou autres professionnels (fonctionnaire d'un ministère de la Justice, greffière, huissier, sténographe, etc.). Les questions portaient principalement sur l'utilisation de l'IA et d'autres technologies² pour la génération de textes de nature juridique.

Le sondage a été diffusé en ligne grâce à la collaboration de plusieurs organisations du secteur du droit : barreaux provinciaux et territoriaux, centres d'information juridique, organismes des secteurs public et privé, etc. Il a été rendu disponible en français et en anglais sur la plateforme LimeSurvey du 30 janvier au 4 avril 2025, soit pendant 65 jours. Au total, 206 questionnaires exploitables ont été recueillis³.

Dans la suite du rapport, nous présentons les principaux résultats de l'étude en quatre grandes sections, suivies d'une brève conclusion.

¹ Selon le *Grand dictionnaire terminologique*, l'« IA générative » désigne l'« [e]nsemble des techniques d'intelligence artificielle utilisées pour produire du contenu au moyen d'algorithmes et de mégadonnées, généralement sous forme de fichier texte, son, vidéo ou image » [<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26561649/intelligence-artificielle-generative>]. Dans le cadre de la présente étude, nous nous intéressons uniquement à la génération de textes.

² La raison derrière la mention « et d'autres technologies » est qu'un examen préliminaire a permis de constater qu'une confusion entourait l'IA, de nombreuses personnes n'étant effectivement pas certaines — et à raison — si les outils employés étaient ou non propulsés par l'IA.

³ Ainsi, nous fournissons essentiellement des données en pourcentage, arrondis à l'entier le plus proche.

Analyse et interprétation des résultats

1.1. Profil démographique et professionnel

1.1.1. QUI A RÉPONDU À L'ENQUÊTE?

206 personnes ont généreusement répondu à notre appel en remplissant le sondage. Voici les principales tendances observées quant à la composition sociodémographique et socioprofessionnelle de ces personnes.

DIMENSIONS	PRINCIPAUX CONSTATS
Lieu de résidence	39 % habitent en Alberta; l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick réunis accaparent 46 % (ces quatre provinces représentent donc 85 % de toutes les réponses).
Lieu des employeurs ou donneurs d'ouvrage	36 % travaillent (au moins) pour un employeur ou un donneur d'ouvrage de l'Alberta; suivent à ce chapitre le Québec (18 %), le gouvernement fédéral (17 %), le Nouveau-Brunswick (16 %) et l'Ontario (14 %).
Langue maternelle	70 % sont de langue anglaise, contre 25 % qui sont de langue française (5 % ont une autre langue maternelle).
Langues au travail	90 % emploient régulièrement l'anglais, 40 % le français, et 32 % les deux langues. L'anglais est la langue la plus employée au travail pour 80 % des répondants, contre 19 % pour le français.
Âge et nombre d'années d'expérience	On n'observe pas de tendances très fortes, mais 57 % des personnes ont moins de 45 ans et 32 % comptent plus de 20 années d'expérience.
Domaine d'études et niveau de scolarité	92 % ont étudié dans une discipline plutôt juridique et 53 % possèdent une maîtrise ou autre diplôme universitaire de deuxième cycle.
Secteur d'emploi et type d'employeur	Un peu plus de la moitié travaillent dans le secteur privé (54 %), contre un peu moins de la moitié dans le secteur (para)public (46 %). Plus précisément, 44 % travaillent pour un cabinet d'avocats et 32 % pour un organisme (para)public.

Tableau 1 : Profil de l'ensemble des personnes ayant répondu à l'enquête

1.1.2. QUI SONT LES PERSONNES AYANT RECOURS À L'IA?

Parmi les 206 réponses complètes, 110 personnes ont déclaré employer un ou des systèmes d'IA (et autres technologies) pour effectuer des tâches de génération de textes

(rédaction, révision, traduction, vulgarisation, etc.) de nature juridique. Voici les principales tendances observées quant à la composition sociodémographique et socioprofessionnelle des personnes qui utilisent l'IA.

DIMENSIONS	PRINCIPAUX CONSTATS
Lieu de résidence	30 % habitent en Alberta; l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick réunis accaparent 54 % (ces quatre provinces représentent donc 84 % de toutes les réponses).
Lieu des employeurs ou donneurs d'ouvrage	30 % travaillent (au moins) pour un employeur ou un donneur d'ouvrage de l'Alberta; suivent à ce chapitre le Nouveau-Brunswick (22 %) le Québec (18 %), le gouvernement fédéral (16 %) et l'Ontario (15 %).
Langue maternelle	69 % sont de langue anglaise, contre 27 % qui sont de langue française (4 % ont une autre langue maternelle).
Langues au travail	90 % emploient régulièrement l'anglais, 44 % le français, et 35 % les deux langues. L'anglais est la langue la plus employée au travail pour 81 % des utilisateurs, contre 19 % pour le français.
Âge et nombre d'années d'expérience	On ne remarque pas de tendances très fortes pour l'âge, mais 64 % des personnes qui utilisent l'IA ont moins de 45 ans. Quant à l'expérience, on observe un plateau assez bas au centre, et les extrémités, plus élevées, sont presque à égalité : 27 % des utilisateurs ont moins de cinq ans d'expérience, et 28 % ont plus de 20 ans d'expérience.
Domaine d'études et niveau de scolarité	93 % ont étudié dans une discipline plutôt juridique et 60 % possèdent une maîtrise ou autre diplôme universitaire de deuxième cycle.
Secteur d'emploi et type d'employeur	Près des deux tiers des utilisateurs travaillent dans le secteur privé (63 %), contre un peu plus du tiers dans le secteur (para)public (37 %). Plus précisément, 51 % travaillent pour un cabinet d'avocats et 22 % pour un organisme (para)public.

Tableau 2 : Profil des personnes ayant recours à l'IA

1.1.3. QU'EST-CE QUI DISTINGUE LES PERSONNES AYANT RECOURS À L'IA DE CELLES N'Y AYANT PAS RECOURS ?

53 % des répondants déclarent employer l'IA, contre 47 % qui ne l'utilisent pas. Parmi l'ensemble des dimensions étudiées, les différences les plus marquées entre ces deux catégories concernent le 1) niveau de scolarité, 2) le secteur d'emploi et 3) le nombre d'années d'expérience.

Pour chacune de ces trois dimensions, la figure suivante compare la proportion de personnes qui utilisent l'IA entre deux groupes pertinents et fait ressortir les écarts observés, exprimés en points de pourcentage (pp).

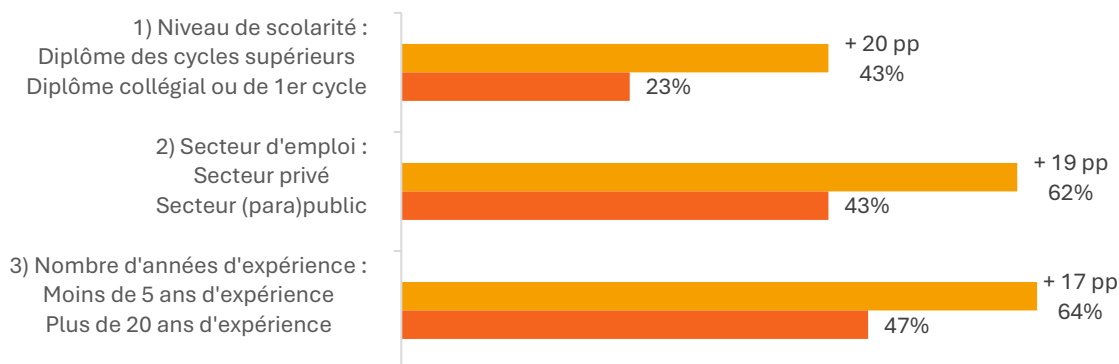


Figure 1 : Proportions de personnes ayant recours à l'IA, selon différents groupes

D'abord, le recours à l'IA est plus élevé chez les personnes détenant un diplôme universitaire des cycles supérieurs que chez les titulaires d'un diplôme collégial ou de premier cycle universitaire; l'écart est de 20 pp.

Ensuite, l'utilisation de l'IA est plus élevée dans le secteur privé que dans le secteur (para)public; l'écart est de 19 pp.

Enfin, l'emploi de l'IA est plus élevé chez les personnes ayant moins de cinq ans d'expérience que chez celles comptant plus de 20 ans d'expérience; l'écart est de 17 pp.

1.2. Types de tâches confiées à l'IA

1.2.1. POUR ACCOMPLIR QUELLES TÂCHES A-T-ON RECOURS À L'IA?

Classées par ordre décroissant selon la proportion de personnes ayant déclaré une utilisation de l'IA, voici les tâches pour lesquelles l'IA est employée.



Figure 2 : Tâches confiées à l'IA

Dans les sections qui suivent, nous nous penchons sur les trois tâches pour lesquelles on a le plus recours à l'IA lorsqu'il s'agit de générer des textes de nature juridique : 1) la traduction, 2) la création de résumés et 3) la révision.

1.2.2. COMMENT TRADUIT-ON AVEC L'IA?

Le tableau suivant résume les principaux résultats en ce qui concerne l'IA pour la traduction de textes juridiques⁴.

DIMENSIONS	PRINCIPAUX CONSTATS
Fréquence d'utilisation	L'emploi occasionnel de l'IA (71 %) domine l'emploi fréquent (29 %) ⁵ .
Systèmes utilisés	Les outils spécialisés de traduction (p. ex. DeepL, Google Translate) (69 %) sont nettement plus utilisés que les systèmes d'IA générative (p. ex. ChatGPT, Gemini) (31 %).
Versions employées	Une majorité recourt exclusivement à des outils gratuits (58 %), tandis que 32 % utilisent notamment des versions payantes. Par ailleurs, 10 % des répondants indiquent ne pas savoir quelles versions ils utilisent.
Langues concernées	87 % traduisent du français vers l'anglais, contre 74 % qui traduisent de l'anglais vers le français. Une proportion importante d'utilisateurs (68 %) traduit dans les deux directions.

⁴ Mentionnons qu'un article scientifique a été publié à partir des données concernant l'utilisation de l'IA pour la traduction (y compris la traduction automatique) de textes juridiques. Référence : Girard, Marie-Hélène, Etienne Lehoux-Jobin et Marc Pomerleau. (2026). « The use of MT and AI for translation by legal professionals in Canada: A survey-based study ». *Digital Translation*, 13(1) : 8-28. <https://doi.org/10.1075/dt.25022.gir>.

⁵ Pour estimer la fréquence actuelle de l'emploi de l'IA, cinq choix de réponse étaient proposés : 1) « Pas du tout », 2) « Rarement », 3) « Quelques fois par mois », 4) « Quelques fois par semaine » et 5) « Tous les jours ». Aux fins du présent rapport, ces réponses ont été regroupées sous trois catégories : 1) « Aucune utilisation » (« Pas du tout »), 2) « Utilisation occasionnelle » (« Rarement » et « Quelques fois par mois ») et 3) « Utilisation fréquente » (« Quelques fois par semaine » et « Tous les jours »).

DIMENSIONS	PRINCIPAUX CONSTATS
Finalité des textes	L'IA est principalement utilisée pour un usage personnel au travail (68 %), puis pour un usage interne à l'organisation (65 %) et, dans une moindre mesure, pour un usage externe à celle-ci (52 %).
Niveau de satisfaction	Le degré de satisfaction déclaré est relativement élevé : 43 % se disent assez satisfaits et 30 % très satisfaits, soit un total de 73 % de répondants « globalement satisfaits ».
Vérification des textes	Les pratiques déclarées témoignent d'une certaine prudence. Une majorité procède à une révision approfondie (69 %), tandis que 21 % effectuent une relecture sommaire. Seuls 10 % indiquent ne procéder à aucune forme de vérification.

Tableau 3 : Recours à l'IA pour traduire des textes juridiques

1.2.3. COMMENT RÉSUME-T-ON AVEC L'IA?

Le tableau suivant résume les principaux résultats en ce qui concerne l'IA pour la génération de résumés de textes juridiques.

DIMENSIONS	PRINCIPAUX CONSTATS
Fréquence d'utilisation	L'emploi occasionnel de l'IA (55 %) domine légèrement l'emploi fréquent (45 %).
Versions employées	Une majorité recourt notamment à des versions payantes (60 %), tandis que 33 % utilisent exclusivement des outils gratuits. Par ailleurs, 7 % des répondants indiquent ne pas savoir quelles versions ils utilisent.
Langues concernées	69 % résumant uniquement des textes en anglais, mais personne ne résume uniquement des textes en français. Une bonne proportion (28 %) résume des textes dans les deux langues.
Finalité des textes	L'IA est principalement utilisée pour un usage personnel au travail (75 %), puis pour un usage interne à l'organisation (56 %) et, dans une moindre mesure, pour un usage externe à celle-ci (22 %).
Niveau de satisfaction	Le degré de satisfaction déclaré est moyennement élevé : 54 % se disent moyennement satisfaits, contre 43 % qui se déclarent assez ou très satisfaits (« globalement satisfaits »).
Vérification des textes	Les pratiques déclarées témoignent d'une grande prudence. Une large majorité procède à une révision approfondie (89 %), tandis que 11 % effectuent une relecture sommaire.

Tableau 4 : Recours à l'IA pour résumer des textes juridiques

1.2.4. COMMENT RÉVISE-T-ON AVEC L'IA?

Le tableau suivant résume les principaux résultats en ce qui concerne l'IA pour la révision de textes juridiques.

DIMENSIONS	PRINCIPAUX CONSTATS
Fréquence d'utilisation	L'emploi occasionnel de l'IA (52 %) domine légèrement l'emploi fréquent (48 %).
Versions employées	Une majorité recourt notamment à des versions payantes (56 %), tandis que 40 % utilisent exclusivement des outils gratuits. Par ailleurs, 4 % des répondants indiquent ne pas savoir quelles versions ils utilisent.
Langues concernées	32 % révisent uniquement des textes en anglais, mais personne ne révisé uniquement des textes en français. Une bonne proportion (45 %) révisé des textes dans les deux langues.
Finalité des textes	L'IA est principalement utilisée pour un usage personnel au travail et pour un usage interne à l'organisation (61 %) et, dans une moindre mesure, pour un usage externe à celle-ci (52 %).
Niveau de satisfaction	Le degré de satisfaction déclaré est relativement élevé : 40 % se disent assez satisfaits et 28 % très satisfaits, soit un total de 68 % de répondants « globalement satisfaits ».
Vérification des textes	Les pratiques déclarées témoignent d'une grande prudence. Une large majorité procède à une révision approfondie (76 %), tandis que 20 % effectuent une relecture sommaire.

Tableau 5 : Recours à l'IA pour réviser des textes juridiques

1.2.5. QUELS CONSTATS TIRER DU RECOURS À L'IA POUR TRADUIRE, RÉSUMER ET RÉVISER?

Pris ensemble, les résultats relatifs à la traduction, à la génération de résumés et à la révision mettent en évidence à la fois des tendances communes et des divergences liées à la nature des tâches examinées.

Dans les trois cas, l'emploi occasionnel de l'IA domine, et les pratiques déclarées témoignent d'une prudence généralisée, la majorité des personnes qui utilisent l'IA pour effectuer ces tâches procédant à une relecture ou à une révision des textes produits ou traités. L'IA est par ailleurs mobilisée principalement à des fins internes (pour un usage personnel au travail ou un usage interne à l'organisation), l'usage externe demeurant secondaire.

Des différences apparaissent toutefois dans les modalités de recours aux systèmes. La traduction se caractérise par un recours plus fréquent à des outils gratuits,

tandis que la création de résumés et la révision s'appuient davantage sur des versions payantes. Les langues concernées varient également selon la tâche : une proportion importante d'utilisateurs traduit dans les deux directions linguistiques, alors que la génération de résumés et la révision portent plus souvent sur des textes rédigés en anglais. Enfin, le niveau de satisfaction déclaré est relativement élevé pour la traduction et la révision, tandis que la création de résumés se caractérise par une appréciation plus nuancée des résultats offerts par les systèmes d'IA.

1.3. Attitudes quant à l'IA

1.3.1. POURQUOI DÉCIDE-T-ON DE NE PAS RECOURIR À L'IA?

Parmi les personnes qui ont déclaré utiliser l'IA, 85 % indiquent qu'il existe des contextes dans lesquels elles n'utilisent jamais l'IA. Nous leur avons demandé d'indiquer le degré d'incidence que certains facteurs avaient sur leur choix de ne pas utiliser l'IA ou d'en limiter l'usage.

Les facteurs ci-dessous sont classés par ordre décroissant en fonction d'un score moyen pondéré, calculé à partir d'une échelle de 0 à 3 points⁶ et normalisé sur une échelle de 0 à 100.

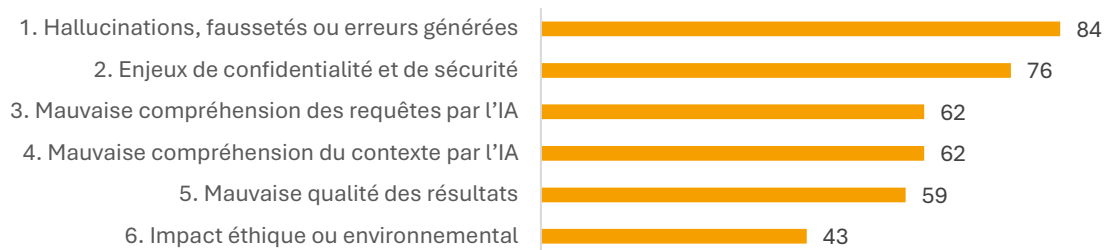


Figure 3 : Facteurs qui influent sur le choix de ne pas recourir à l'IA

On constate ainsi que les deux principaux facteurs sont d'abord la crainte que l'IA ne produise des informations erronées ou carrément fausses, puis les risques liés à la protection et à la sécurité des données confidentielles. La qualité des résultats, notamment lorsqu'elle est compromise par une mauvaise compréhension des requêtes ou du contexte par l'IA, constitue également une source de préoccupation, quoique dans

⁶ L'échelle de 0 à 3 points repose sur la pondération suivante : « aucune incidence » (0), « incidence minime » (1), « incidence modérée » (2) et « grande incidence » (3).

une moindre mesure. Enfin, les considérations éthiques ou environnementales semblent jouer un rôle plus marginal dans la décision d'éviter le recours à l'IA.

1.3.2. COMMENT PERÇOIT-ON LE RECOURS À L'IA?

Nous avons demandé aux personnes qui utilisent l'IA d'indiquer, au mieux de leur connaissance, la position de leur employeur ou de leurs donneurs d'ouvrage quant à l'utilisation de l'IA. La réponse la plus fréquente est « ni favorable ni défavorable » (39 %), suivie de très près par « plutôt favorable » (37 %). Viennent ensuite les réponses « je ne sais pas » (17 %) et, loin derrière, « plutôt défavorable » (7 %). Ces résultats montrent que, malgré une certaine incertitude quant à la position des employeurs ou donneurs d'ouvrage et une forte proportion de réponses neutres à cet égard, les perceptions favorables à l'IA s'avèrent nettement plus répandues que les perceptions défavorables.

1.3.3. COMMENT ENCADRE-T-ON LE RECOURS À L'IA?

Les constats mentionnés ci-dessus peuvent être mis en relation avec les réponses à une autre question portant sur l'existence de politiques en matière d'IA chez l'employeur ou les donneurs d'ouvrage. Dans des proportions presque identiques, les utilisateurs ont indiqué que de telles politiques existent (43 %) ou qu'elles n'existent pas (44 %), tandis que 13 % ont déclaré ne pas être au courant. Ces résultats suggèrent donc que les réponses à la question précédente reposent tantôt sur des politiques formelles, tantôt sur des impressions générales.

1.3.4. OÙ ET PAR QUI LES SYSTÈMES D'IA UTILISÉS SONT-ILS HÉBERGÉS?

Nous avons également voulu savoir si les systèmes d'IA employés au travail sont hébergés ou non par l'employeur ou les donneurs d'ouvrage, et s'ils sont hébergés ou non au Canada. Plus de la moitié des utilisateurs (52 %) ont indiqué que ces systèmes ne sont pas hébergés par leur employeur ou leurs donneurs d'ouvrage, et une proportion encore plus élevée (60 %) a déclaré ne pas savoir si l'hébergement se fait au Canada. Ces résultats soulèvent certaines questions, dans la mesure où ils suggèrent que les utilisateurs, voire les employeurs et les donneurs d'ouvrage, ne disposent pas toujours d'une connaissance claire des modalités d'hébergement des systèmes d'IA auxquels ils confient pourtant leurs données. Fait toutefois encourageant, une majorité (58 %) affirme avoir suivi au moins une formation sur l'IA.

1.4. Tendances rétrospectives et prospectives quant au recours à l'IA

Au moment de répondre au sondage à l'hiver et au printemps 2025, les personnes ayant déclaré une utilisation de l'IA employaient des systèmes d'IA pour la génération de textes juridiques depuis un peu plus d'un an et demi en moyenne. Afin de mieux comprendre l'évolution des pratiques, nous avons cherché à dégager les tendances tant rétrospectives que prospectives quant au recours à l'IA.

1.4.1. QUELLES SONT LES TENDANCES RÉTROSPECTIVES?

L'analyse rétrospective met en évidence une progression rapide de l'utilisation de l'IA. 24 mois avant le sondage (hiver/printemps 2023), une majorité de personnes (57 %) déclarent qu'elles n'utilisaient pas du tout l'IA⁷. Cette proportion chute à 27 % un an plus tard (hiver/printemps 2024), puis à 17 % six mois avant l'enquête (été/automne 2024). Cette diminution s'accompagne d'une progression marquée de l'usage occasionnel qui va du minoritaire 24 mois avant le sondage (33 %) au majoritaire 12 mois avant le sondage (55 %), pour ensuite se stabiliser six mois plus tard (56 %). Parallèlement, l'usage fréquent connaît une hausse continue, passant de 10 % (24 mois avant le sondage) à 18 % (12 mois avant), puis à 27 % six mois avant l'enquête. Ces résultats indiquent donc une tendance graduelle mais soutenue vers le recours à l'IA pour la génération de textes juridiques.

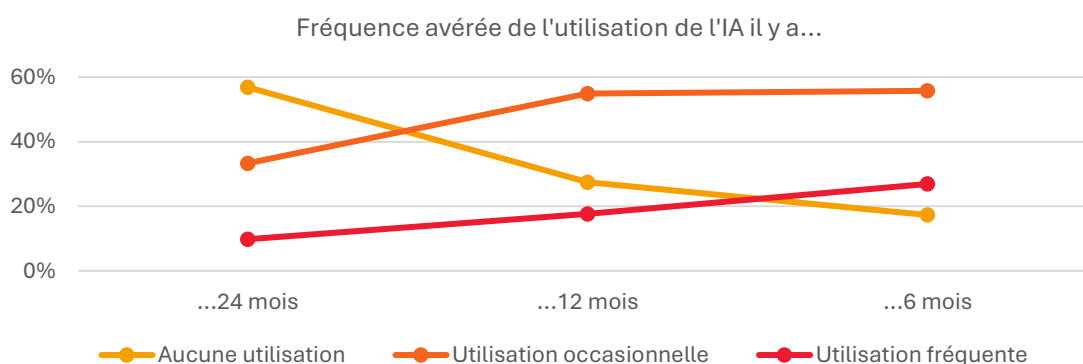


Figure 4 : Tendances rétrospectives quant au recours à l'IA

⁷ Pour estimer la fréquence rétrospective de l'emploi de l'IA, cinq choix de réponse ont été regroupés sous trois catégories : 1) « Aucune utilisation » (« Pas du tout »), 2) « Utilisation occasionnelle » (« Rarement » et « Quelques fois par mois ») et 3) « Utilisation fréquente » (« Quelques fois par semaine » et « Tous les jours »).

1.4.2. QUELLES SONT LES TENDANCES PROSPECTIVES?

L'analyse prospective de l'emploi de l'IA confirme et prolonge, dans les intentions déclarées, les tendances observées rétrospectivement. Six mois après le sondage (été/automne 2025), une majorité relative anticipe une augmentation de leur recours à l'IA (58 %), tandis qu'une proportion encore importante prévoit une stabilisation (40 %)⁸. En revanche, aux horizons de 12 et de 24 mois (hiver/printemps 2026 et 2027), l'anticipation d'une augmentation de l'utilisation devient largement dominante, avec 73 % des répondants dans les deux cas. Parallèlement, la proportion de ceux qui envisagent une stabilisation diminue progressivement, passant de 40 % à 24 %, puis à 22 %. La perspective d'une diminution de l'usage demeure marginale, voire inexistante, tandis que l'incertitude quant à l'évolution future, bien que légèrement plus élevée à long terme, reste limitée. Ces résultats suggèrent donc que l'intégration de l'IA dans les pratiques de génération de textes de nature juridique est appelée à s'intensifier au fil du temps.

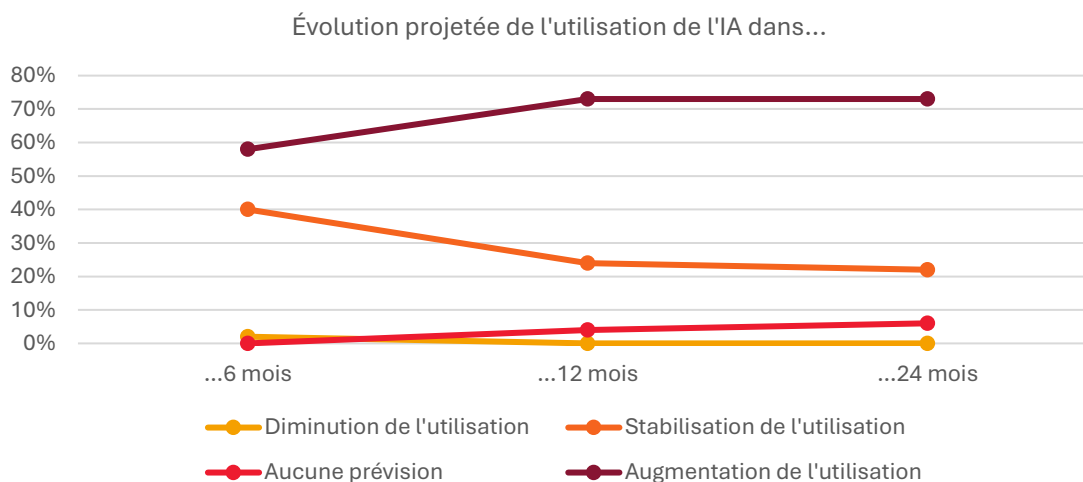


Figure 5 : Tendances prospectives quant au recours à l'IA

1.4.3. QUELS CONSTATS TIRER DE L'ÉVOLUTION DU RECOURS À L'IA?

Pris conjointement, les résultats rétrospectifs et prospectifs montrent une trajectoire cohérente d'adoption progressive de l'IA dans les pratiques professionnelles. En effet, l'ensemble des résultats suggère que l'IA est désormais perçue non pas comme une technologie expérimentale, mais comme un outil appelé à s'inscrire durablement dans les pratiques de génération de textes de nature juridique.

⁸ Pour estimer la fréquence prospective de l'emploi de l'IA, six choix de réponse ont été regroupés sous quatre catégories : 1) « Diminution de l'utilisation » (« Je l'utiliserai beaucoup moins » et « Je l'utiliserai moins »), 2) « Stabilisation de l'utilisation » (« Aucun changement »), 3) « Augmentation de l'utilisation » (« Je l'utiliserai plus » et « Je l'utiliserai beaucoup plus ») et 4) « Aucune prévision » (« Je ne sais pas »).

Conclusion

Dans ce rapport, nous avons présenté les principaux résultats de notre étude portant sur l'utilisation — ou la non-utilisation — de l'IA pour accomplir des tâches de génération de texte par les professionnels du domaine du droit au Canada. Fondée sur un sondage auquel 206 personnes ont participé, cette étude constitue une première étape essentielle pour mieux cerner les enjeux associés à l'emploi de ces technologies dans le secteur du droit et pour alimenter une réflexion sur leur encadrement.

Les résultats mettent en évidence des écarts marqués entre utilisateurs et non-utilisateurs, le recours à l'IA étant plus fréquent chez les personnes détenant un diplôme universitaire des cycles supérieurs, œuvrant dans le secteur privé ou comptant moins de cinq années d'expérience professionnelle.

L'analyse révèle également que l'IA est mobilisée avant tout pour des tâches de soutien à la production textuelle — surtout la traduction, la synthèse et la révision — et qu'elle demeure majoritairement utilisée de manière ponctuelle et prudente, principalement à des fins internes. Les principales limites évoquées tiennent à la fiabilité des informations produites et à la protection des données.

Bien que les utilisateurs perçoivent généralement leur employeur ou leurs donneurs d'ouvrage comme étant plutôt favorables à l'utilisation de l'IA, cette perception ne repose pas toujours sur des politiques officielles. Par ailleurs, les questions entourant l'hébergement des systèmes d'IA demeurent souvent floues, ce qui peut susciter certaines préoccupations. Malgré ces enjeux, l'adoption progressive de l'IA pour la génération de textes juridiques se confirme chez les professionnels du droit au Canada. Cette réalité comporte donc des risques à mitiger, mais également des occasions à saisir.

En effet, il s'agit d'un moment charnière où la réflexion doit s'allier à l'action : pour que l'IA soutienne l'intégrité de la communication juridique dans les deux langues officielles du Canada, il est primordial de valoriser l'expertise humaine, d'investir dans l'équité linguistique et d'adopter des politiques solides pour un usage responsable et intelligent de ces technologies